OFFICIEL.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

JOURNAL DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Mardi, 5 février 1850.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal constate la présence d'un quorum.

[illegible] MM. Jones, King et Gill.

[illegible]

M. Richardson [illegible] taine citoyens de la paroisse de St-Martin, [illegible]

Sur motion, cette pétition est référée au comité [illegible]

M. Cofer [illegible] St-Martin, protestant contre la création d'une nouvelle paroisse.

Cette pétition est référée au comité des affaires paroissiales.

M. Stark soumet la pétition de G. F. Brisin, en demande de secours.

Cette pétition est référée au comité des réclamations.

M. Marks soumet un mémoire de John W. King.

Sur motion, ledit mémoire est référé au comité des relations fédérales.

M. Shannon soumet l'amendement suivant, au règlement 5 de la Chambre:

L'Orateur aura le droit d'examiner et de corriger le journal avant qu'il soit lu; il aura la direction générale des travaux; il pourra se faire remplacer au fauteuil, par tout membre de la Chambre, en cas d'absence par congé, ou pour cause d'indisposition, et le remplacement ainsi fait, continuera tout le temps que durera son absence.

Sur motion, et après dispense des règles, ledit amendement est adopté.

Les membres suivants présentent les résolutions suivantes:

M. Monaghan—Résolu, etc—Que nos Sénateurs et nos Représentans au Congrès sont, et demeurent invités, à faire tous leurs efforts pour obtenir une cession de terres en faveur de chacun des officiers commissionnés, qui ont servi pendant la guerre du Mexique.

Résolu etc—Que le Gouverneur de l'Etat est invité à envoyer une copie de la susdite résolution à chacun de nos Sénateurs et de nos Représentans au Congrès.

Sur motion, lesdites résolutions sont référées au comité des relations fédérales.

M. Scarborough—Résolu, etc—Que l'ingénieur de l'Etat est, et demeure requis, de tracer une route de cent pieds de large, à partir de Monroe, en suivant le plan qu'il a fait et recommandé.

Sur motion, cette résolution est référée au comité des améliorations intérieures.

M. Sever présente la résolution suivante:

Il est résolu par la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane,

Que Son Excellence le Gouverneur, soit respectueusement invité de communiquer à cette Chambre, en tant que compatible avec la sûreté publique, toute la correspondance (s'il en existe) qui a eu lieu entre l'Exécutif de cet Etat et celui des autres Etats de l'Union, relativement à la Convention projetée de Nashville, à laquelle il a recommandé d'envoyer des délégués; qu'il soit aussi invité de communiquer le sujet sur lequel cette Chambre aura à délibérer, et l'objet et le but particuliers que ladite Convention désire atteindre; qu'il nous fasse savoir à cette Chambre, les pouvoirs et l'autorité dont les autres Etats ont investi les délégués chargés par eux de siéger à cette Convention; qu'il expose aussi particulièrement, tous faits ou circonstances à sa connaissance, en toute exigence publique, qui rendent nécessaire et impératif à l'Etat de la Louisiane, par un acte solennel de la Législature, de reconnaître ladite Convention et d'y participer; et, en un mot, qu'il communique à cette Chambre, tous autres documens, papiers, renseignemens et correspondances, relativement au but de cette Convention, qui peuvent exister dans les cartons de l'Exécutif, ou qui sont en sa possession comme Gouverneur de l'Etat.

(Signé) J. G. Sever,
Membre de la Chambre, de la Nouvelle-Orléans.

Sur motion, ladite résolution est mise à l'ordre du jour, pour demain à midi.

M. Connelly, de la part du comité auquel a été référée la résolution relative à l'amélioration du bayou Bœuf, dans la paroisse des Rapides, rapporte ladite résolution à la Chambre avec amendemens.

M. Harrang, de la part du comité des réclamations auquel a été référée la pétition de Richard H. Cany, fait un rapport défavorable à ladite pétition.

Ce rapport est adopté.

Le même membre, au nom du même comité auquel ont été référées les pétitions de Wm White, Thomas Redmon et D. Coony, demandant des secours, fait un rapport défavorable auxdites pétitions.

Sur motion, ledit rapport est adopté.

Le même membre, au nom du même comité auquel a été référée la pétition de C. G. Brown, en demande de secours, rapporte par l'acte intitulé:

"Acte en faveur de C. G. Brown."

Le même membre, au nom du même comité auquel a été référée la pétition de Talbot A. Ronton, en demande de secours, rapporte par l'acte intitulé:

Acte en faveur de Talbot A. Ronton.

Par un message du Sénat, transmis par M. St. Colomb Davis, son secrétaire-adjoint, le concours de la Chambre est demandé aux bills suivants:

Acte pour émanciper Simon Belden.

Acte pour venir au secours de Clément Ernest, vétéran de 1814 et 1815.

Par le même message, la Chambre est informée que le Président a signé la résolution conjointe qui accorde un congé de dix jours à l'auditeur des comptes publics.

Par le même message la signature de l'orateur est demandée au bills suivants intitulés:

Acte pour inviter la Banque de la Louisiane à établir une branche à Bâton Rouge, et

Acte pour autoriser la construction d'un pont flottant ou tournant à la Nile Ibérie.

M. Bouny, au nom du comité d'enrôlement, rapporte les bills qui précèdent comme dûment enrolés.

Par le même message, la Chambre est informée du concours du Sénat, au bill intitulé "Acte pour amender les divers actes relatifs à la police et au gouvernement de la ville de Baton Rouge."

M. Wilson, au nom du comité spécial, auquel a été référé le mémoire de certains citoyens du 7ème district de la 3de municipalité, demandant une division dudit district, rapporte que la pétition qui leur a été référée paraît n'être signée que par une faible partie des résidents du district; qu'elle ne contient aucune raison valable pour motiver la division dudit district, et qu'il ne croit pas qu'il convienne de changer les lois existantes, à moins qu'il en résulte quelque avantage. C'est pourquoi votre comité recommande de ne pas accorder la demande des pétitionnaires.

(Signé) A. G. Wilson, Ch'n.

Sur motion, ledit rapport est adopté.

M. Calvert, au nom du comité auquel a été référé l'acte pour incorporer la ville de Trinité, rapporte le dit acte à la Chambre sans amendement.

M. George, de la part du comité spécial, auquel a été référé l'acte relatif à la corporation, à la police, et au gouvernement de Shreveport, rapporte ledit acte à la Chambre avec des amendements.

Sur motion, et après suspension des réglemens, ledit acte subit sa 2de et sa 3ème lecture, et passe avec son titre.

Le greffier est chargé de demander le concours du Sénat audit acte.

Les membres suivants donnent avis que sous peu ils présenteront les actes suivants:

M. Bienvenu—Acte pour autoriser les Juges de District dans toutes les affaires plaidées devant un juri, à demander un juri spécial, séance tenante, lorsque la liste des juris sera épuisée.

M. George—Acte pour améliorer la navigation de la Rivière Rouge, des lacs et des bayous, à partir de Shreveport, jusque à la frontière du Texas, à l'ouest, et à la frontière de l'Arkansas, au nord.

Acte en faveur de William Wasson.

M. Bailey—Acte en faveur des témoins de l'Etat, du Shérif, et du Greffier, dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane vs. Aaron et Henry J. Adams.

M. Pugh—Acte pour abroger une partie de la section 7 d'un acte intitulé "Acte relatif aux chemins et levées dans les paroisses d'Assomption et de Lafourche Intérieure, approuvé le 6 mars 1841."

M. Herron—Acte pour étendre les droits et les pouvoirs des juris.

M. Connelly—Acte pour amender la section 12 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système uniforme d'élection, dans l'Etat de la Louisiane, les paroisses d'Orléans et de Jefferson exceptées, approuvé le 1er juin 1846."

M. Sever, comme Président du comité des amendemens à la Constitution, donne avis que, conformément aux instructions que ce comité a reçues, il présentera sous peu, un acte intitulé "Acte pour demander l'opinion du peuple de cet Etat sur la nécessité et convenance de convoquer une Convention, pour amender la Constitution de l'Etat."

Les membres suivants, d'après avis, présentent les bills suivants, qui sont, sur motion, et après suspension des règles, référés aux divers comités, qui leur sont propres.

M. Calvert—Acte pour pourvoir à la nomination de deux notaires publics additionnels dans la paroisse de Catahoula.

M. Lewis—Acte pour fixer l'époque des appels à la Cour Suprême dans les paroisses de la Floride.

Acte pour approuver les actes de Bythell Haynes, comme liquidateur de la compagnie du chemin de fer de Clinton et Port Hudson.

M. [illegible]—Acte pour créer un notaire additionnel pour la paroisse de Carroll.

Acte pour pourvoir à la plus grande sûreté des prisonniers.

M. Curtis—Acte pour requérir les archivistes des diverses paroisses de l'Etat, de délivrer aux propriétaires tous les titres originaux après les avoir enregistrés.

M. Amacker—Acte en faveur des officiers et des témoins dans l'affaire de l'Etat vs. Ezekiel Ferguson.

M. Monaghan—Acte pour exempter du jury les directeurs des Ecoles publiques dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson.

[illegible]

Sur motion la Chambre s'occupe du bill intitulé: "Acte pour autoriser le Trésorier à payer les dépenses encourues pour l'inauguration de Joseph Walker et J. B. Planché comme Gouverneur et Lieutenant-Gouverneur."

La Chambre se forme en comité général pour prendre ledit acte en considération.

M. Larue est appelé au fauteuil.

Après un moment, le comité se lève, et rapporte que le dit acte a été adopté par un substitut intitulé:

Acte pour payer les frais de l'inauguration du Gouverneur et du Lieutenant-Gouverneur.

Sur motion, et après suspension des réglemens, le dit acte subit sa 2de et sa 3me lecture et passe avec son titre.

Le Greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre passe à la 2de lecture des bills suivants:

"Acte pour préserver de l'inondation certaines portions des paroisses d'Orléans et de Jefferson y mentionnées et pour d'autres objets."

Sur motion de M. Preston, l'impression du dit acte est ordonnée.

"Acte pour pourvoir à l'élection d'un Juge de Paix additionnel dans le second district de Juri de Police, et pour pourvoir à l'élection d'un juge de paix et d'un constable, &c."

Sur motion, le dit acte est adopté et l'on ordonne qu'il soit mis au net pour subir sa 3me lecture demain.

MESSAGES DU SÉNAT.

Première lecture.

Les actes suivants, émanés du Sénat, subissent leur 1re lecture:

"Acte pour autoriser W M Prescott et ses associés à construire un pont sur le bayou Courtableau."

"Acte pour créer un juge de paix dans et pour la paroisse de Washington."

La Chambre s'occupe ensuite de l'acte du Sénat intitulé:

"Acte pour venir en aide à la veuve de Pierre David de la Pointe-Coupée."

Sur motion, le dit acte est référé à la Chambre en comité général, il est lu, puis, après suspension des règlemens, il subit une seconde lecture par son titre.

Sur motion, la Chambre se forme en comité général pour prendre le dit acte en considération.

M. Preston occupe le fauteuil.

Après un instant, le comité se lève et le chairman M. Preston rapporte le dit bill à la Chambre sans amendement.

Sur motion et après dispense des règles, le dit acte subit sa seconde lecture et il est adopté; les réglemens sont suspendus de nouveau, le dit acte subit sa troisième lecture et passe avec son titre.

Le greffier est chargé d'informer le Sénat du concours de la Chambre au dit acte.

Troisième lecture.

Sur motion, l'acte et la résolution qui suivent subissent leur troisième lecture, et passent avec leurs titres:

Résolution autorisant l'ingénieur de l'Etat d'exécuter les divers travaux des améliorations intérieures dans tel ordre et à telle époque qu'il jugera plus convenable pour le bien-être général.

Acte pour requérir l'ingénieur de l'Etat de construire une digue à travers le Bayou Mill dans la paroisse des Avoyelles.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre s'occupe ensuite de l'Acte émané du Sénat intitulé:

"Acte relatif à la Banque de la Louisiane."

Cet acte subit sa 3me lecture, et sur motion, passe avec son titre.

Le Greffier est chargé d'informer le Sénat du concours de la Chambre au dit acte.

La Chambre s'occupe ensuite des bills suivants:

Acte relatif aux procédures en matière criminelle.

Acte pour pourvoir à la conservation de pièces justificatives au moyen d'enlissement de journaux dans les bureaux des Greffiers des Cours de District, la paroisse d'Orléans exceptée.

Ces bills subissent leur 2de lecture, sur motion et après suspension des règles, ils subissent leur 3me lecture et passent avec leurs titres.

Le Greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre s'occupe ensuite de l'Acte pour changer l'époque des sessions des Cours du 13me district judiciaire émané du Sénat, cet acte subit sa 2de lecture.

Sur motion, et après suspension des règles, il subit sa 3me lecture et passe avec son titre.

Le Greffier est chargé d'informer le Sénat du concours de la Chambre au dit acte.

La Chambre passe à la 2de lecture du bill intitulé:

"Acte pour incorporer l'Institut de la Louisiane pour l'instruction de la jeunesse approuvé le 15 mars 1837."

La 1ère section est lue et sur la motion d'adoption, MM. Marks et Shannon demandent l'appel nominal qui donne le résultat suivant:

MM. Aubert, Ancaker, Bake, Bettie, Boney, Bailey, Bienvenu, Babin, Calvert, Caruth, Cornay, Fleming, Griffin, George, Gasquet, Gaudet, Haynes, Hunt, Harper, Jackson, Jamison, Lumsden, Leeds, Lewis, Leroy, Livingston, Lebeau, Monaghan, McCranie, McMichael, Moore, Marks, Preston, Rivers, Ronquillo, Riche, Richardson, Sargent, Scarborough, Shannon, Saunders, Tête, Winfree, Watson et Wilson, votent en faveur de l'adoption,—46 voix et

MM. Anderson, Barthe, Favrot, Gardiner, Gosselin, Herron, Larue, Ouguette, Pugh, Perkins, Ramage, Ragan, Sever et Stark votent contre l'adoption—14 voix.

Ladite 1ère section est en conséquence adoptée.

Sur motion et après dispense des règles, les diverses sections du bill sont adoptées, et il est ordonné qu'il soit mis au net pour subir sa 3ème lecture demain.

La Chambre s'occupe ensuite des bills suivants émanés du Sénat:

Acte pour pourvoir à la poursuite judiciaire et au châtiment des personnes qui se rendront coupables de l'enlèvement des personnes blanches, référé au comité judiciaire après avoir subi sa 2de lecture.

Acte pour venir en aide à M. Meillon, référé au comité des propositions et griefs après avoir subi sa 2de lecture.

Sur motion de M. Marks, l'acte pour autoriser les notaires à célébrer des mariages dans l'Etat, est mis à l'ordre du jour pour jeudi, 10 du courant.

Sur motion de M. George, les bills intitulés:

Acte pour empêcher les jeux, et

Acte pour fixer la prescription des jugements rendus par les tribunaux étrangers, sont mis à l'ordre du jour pour lundi, 10 du courant.

M. Ledoux, secrétaire du Gouverneur, vient annoncer à la Chambre que Son Excellence a approuvé et signé

L'acte pour obtenir une malle quotidienne de la Nouvelle Orléans pendant la session de l'Assemblée Générale, et

L'acte pour autoriser le Trésorier et l'Auditeur à emprunter de l'argent à la caisse des améliorations intérieures.

M. Bouny, au nom du comité d'enrôlement, rapporte comme correctement enrôlé:

L'acte pour changer le nom de Stephen West Moore en celui de Stephen Moore Westmoore, l'Orateur le signe, et le greffier est chargé d'y demander la signature du président du Sénat.

M. Ragan obtient la permission de présenter la résolution suivante:

Résolu, etc—Que le comité des Banques soit requis d'examiner avec soin les garanties fournies par les actionnaires des Banques dont le capital a été converti sur la foi de l'Etat, et de rapporter par bill ou autrement, telles mesures nécessaires pour forcer les actionnaires dont les garanties ne sont pas suffisantes, à en fournir de meilleures, afin de garantir l'Etat autant que possible contre toute perte sur les bons émis pour le bénéfice des Banques.

Sur motion, la dite résolution est référée au comité des Banques.

La Chambre s'occupe ensuite des bills intitulés:

Acte pour autoriser les Conseillers de la paroisse de Jefferson à nommer des députés.

Cet acte subit sa seconde lecture, sur motion et après dispense des règles, il subit sa troisième lecture et passe avec son titre.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre s'occupe ensuite des actes suivants, qui subissent leur seconde lecture, et sur motion, sont référés à la Chambre, formée en comité général:

Acte pour pourvoir au paiement d'Isaac T. Preston.

Acte en faveur de Joseph Lalé, François Ducoing et Ed. Matten, h. c. l.

Acte en faveur de A. Miteu.

Acte en faveur d'Alexandre J. Blackburn vétéran de 1814 et 15.

Acte en faveur de Eli Chaner, Redmond Carter et Abel Eanes, vétérans de 1814 et 15.

Acte en faveur d'Athanes Armand et Hypolite Gauthier, vétérans de 1814 et 15, et

Acte en faveur de A. J. Isaacs, émané du Sénat.

Sur motion, la Chambre se forme en comité général pour prendre les dits actes en considération.

M. Larue est appelé au fauteuil.

Après un instant, M. Larue, chairman, rapporte que le comité a pris les dits bills en considération et les a adoptés.

Sur motion, le dit rapport est adopté, et la Chambre s'ajourne à demain à dix heures A. M.

Marchandises de Printemps.

REÇU par les navires [illegible]

[illegible]

Les docteurs Benzing et Batlas recevront les dames de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. Les hommes seront reçus de 5 à 7 heures du soir. [illegible]

PIANOS. W. Hartkopf et Fehrenbach [illegible] qu'ils ont transporté leur magasin de la rue St-Pierre au No 174, rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre. Ils viennent de recevoir [illegible] grand assortiment de pianos [illegible] pianos des maisons de Pleyel et Cie. A vendre plusieurs pianos de seconde main, encore en parfait état, au plus bas prix. Echange, location, réparation et accords de pianos.
W. HARTKOPF et FEHRENBACH, 174, Rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre. 7 nov—3m

JOSEPH PLAGNE SAVOISY, Jardinier Décorateur. Annonce respectueusement à MM. les Amateurs qu'il se chargera de tous les Jardins que l'on voudra bien lui confier. Sa longue expérience à la Nouvelle-Orléans [illegible] S'adresser à la serre de M. Bech, rue Royale, [illegible]

HORTICULTURE FRANÇAISE—Grand assortiment de plantes importées directement de France, par Monsieur Bellet. Camélias, Magnolias, Rhododendrons, Azaléas, Pivoines, de Arbustes nains, Rosiers greffés et autres, des plus belles variétés, Arbres à fruits et graines de fleurs, à vendre par M BELLET, Horticulteur et fleuriste de Paris, au magasin No 116, rue Royale, entre St-Louis et Conti, où on trouvera les catalogues des articles en vente. 12 fév—1m

A LOUER—Le premier étage d'une maison en briques située à l'encoignure des rues Tremé et Esplanade, comprenant quatre grandes chambres et cabinets. Aussi: le rez-de-chaussée parfaitement disposé pour une boutique de grocerie ou de droguerie ou résidence. Il y a deux chambres à feu, une cuisine en briques à deux étages, divisée en quatre chambres, une bonne citerne, cour pavée, et entrée sur les deux rues. S'adresser à MARTIN BRODERICK, Chemin du Bayou, près la rue des Remparts. 23 fév

MAISON DE BAINS A LOUER—A louer, un magnifique établissement de bains situés rue Conti, près la rue Dauphine, et un autre passage de la Bourse, entre Douane et Bienville. Ces deux établissements seront loués ensemble ou séparément et à bail de un à cinq ans. S'adresser à J. P. KIRWIN, 233, rue Julie. 21 fév

A LOUER IMMÉDIATEMENT la maison No. 70, rue Royale, près la rue Bienville. Pour plus amples informations, s'adresser à JUAN Y DE EGANA, 47, rue Bienville. 2 fév

MAISON A LOUER—Une maison neuve à étage située rue du Canal, entre Roman et Prieur, convenablement distribuée pour une famille. S'adresser au No 14, rue du Canal. 28 fév

A LOUER—Une belle maison à deux étages, située à l'encoignure des rues St-Thomas et Suzette. S'adresser à X. LAMBERT, 82, rue des Magasins. 23 fév

A LOUER. Les trois maisons neuves à deux étages en bois, situées à l'encoignure des rues Tremé et Toulouse, qui viennent d'être terminées, seront louées avec ou sans bail, au choix du locataire. Ces maisons réunissent toutes les commodités possibles pour les familles, bâtimens à deux étages sur le derrière, cours pavées, hydrants, citernes, etc. Le rez de chaussée de l'encoignure est disposé pour une grocerie et le premier étage pour la résidence d'une famille. Possession sera donnée immédiatement. S'adresser à PHILIP WILLMANN, No. 298, rue Ste-Anne, encoignure Robertson. 19 nov

Magasins à louer. Trois beaux magasins dans la rue Poydras, près de St Charles, avec maison de résidence et cuisine. S'adresser No. 35, rue Royale, à A. TRUDEAU. 13 jan

A LOUER—Un bureau au premier étage dans une des meilleures situations de la ville. S'adresser à No. 36, Poydras. 10 jan

A LOUER—La maison encoignure Natchez et Tchoupitoulas, au-dessus du pharmacien. Cette maison est toute meublée. S'adresser sur les lieux. H. BONNABEL. 20 janv

A LOUER—Le magasin No [illegible], rue Royale. Possession en sera donnée immédiatement. L'installation du gaz, les vitrières, les étagères, etc., seront aussi louées, à la convenance du preneur. S'adresser à N. DUDOUYT, No 13, rue Toulouse. 7 fév

A LOUER—Le beau magasin No 68, rue des Magasins. Possession en sera donnée le 1er février. H A NORCROSS & CO, En liquidation. 3 jjv—

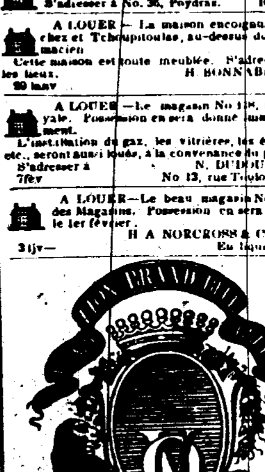

CHAMPAGNE CORDON BLEU.

LES soussignés, seuls importeurs aux Etats-Unis de la marque favorite du LION COURONNÉ, CORDON BLEU," de la maison Lallemand, à Rheims, ont le plaisir d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils viennent de recevoir un grand approvisionnement de ce vin en grandes et demi-bouteilles.

Comme il y a sur le marché plusieurs Cordons Bleus et Vert, les soussignés sollicitent respectueusement un seul essai des connaisseurs, pour établir la supériorité de cette marque.
O. VALETON & Co. 21, rue Tchoupitoulas. 3 oct—1an

IMPORTATION par le navire Trenton, venu directement de La Rochelle:

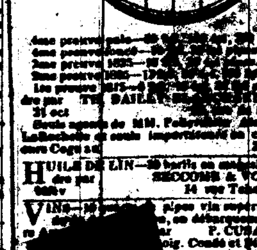

[illegible] 21 oct

HUILE DE LIN—30 barils en magasin et à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 34 rue Tchoupitoulas.

VINS—[illegible] P. CUSACHS, Encoig. Condé et St-Philippe.

[illegible] P. CUSACHS, Encoig. Condé et St-Philippe.

INDIGO ET MIEL—Indigo de Guatemala, de la Havane, venant d'arriver, à vendre par P. CUSACHS, Encoig. Condé et St-Philippe. 12 fév

SALSEPAREILLE—5 balles de Tampico; 5 do de Honduras, à vendre par P. CUSACHS, Encoig. Condé et St-Philippe. 19 fév

GRAINE DE LIN—6 boucauts bonne qualité, à vendre par P. CUSACHS, Encoig. Condé et St-Philippe. 12 fév

CIMENT—25,000 barils Newark & Rosendale;—1,000 barils N & B, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des Magasins.

CENDRES DE SODA—50 boucauts, tierçons et barils, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des Magasins.

CRINS—20,000 boisseaux crins à plâtrer, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des Magasins.

VINS, Blanc et rouge en débarquement des navires Delia Chapin et Henriette venant de Bordeaux. 160 Barriques vin blanc Haut-Sauterne, bonne qualité. 100 Barriques vin rouge bon ordinaire à vendre par les soussignés. BOYER FRÈRES. [illegible]

[illegible]

ADMINISTRATEURS.

Samuel Bell, J. A. Barelli, David Hadden, Nathan Jarvis, J. P. C. Vise, R. J. Walsh, J. W. Zacharie, [illegible], C. A. Barrière, E. Taylor, J. [illegible], Moses Greenwood, J. W. Stanton, H. M. Wright, John O. Woodruff, F. Puig y Puig, F. Y. Carlisle, Thomas A. Adams, Wm. F. Converse, John D. Bein, George Jonas, John M. Bell, James Kirkman, John E. Hyde, [illegible], O. L. [illegible], Wm. [illegible], C. R. Wright, Glendy Burke, R. Simms, R. B. Sumner, W. B. McCutcheon, D. L. [illegible].

SAMUEL BELL, Président. THOS. A. ADAMS, Vice-Président. CHAS. J. MANSONI, Secrétaire. 25juil—1an

Compagnie D'ASSURANCE MUTUELLE DES MARCHANDS ET PLANTEURS.
Fond permanent par acte d'incorporation $500,000.

DIRECTEURS: Wm. Laughlin, Cuthbert Bullitt, [illegible], Elias Robbins, Peter Marey, Kendall Dunbar, Samuel Jamison, John Hall, C. S. [illegible], Ab. L. Van Bibber, [illegible], C. A. [illegible], Wm H. [illegible], Wm Christy, Charles Pride.

WM. LAUGHLIN, Président. CUTHBERT BULLITT, Vice-président. JOS. NASH, Actuary. EDW. RAWLE, Solliciteur. WM CHRISTY, notaire. JAMES JONES, M. D., A. H. CENAS, M. D., Médecins.

La Compagnie des Marchands et Planteurs, ayant un fond souscrit en espèces et billets parfaitement garantis et suffisant pour toutes les exigences, est prête à recevoir des demandes et à prendre des **assurances contre l'incendie, les risques de Mer et des fleuves** et sur la vie des blancs et des esclaves, à son bureau, encoignure Sud-Est des rues Natchez et Camp.

Cette compagnie est établie sur le principe d'Assurance Mutuelle, de sorte que chaque assuré devient intéressé à son succès et participe aux profits réalisés, qui sont payables en espèces au lieu de coupons. 5 nov—1 an

AGENCE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'UNION,
74, rue Commune, vis-a-vis la Compagnie Mutuelle du Soleil.

CETTE Compagnie continue à assurer contre l'incendie, les risques maritimes et des fleuves, au plus bas taux. Cette Compagnie a en sus des sécurités habituelles données par les Compagnies mutuelles, un capital en caisse de cent mille piastres, ce qui avec d'autres valeurs s'élève à environ $300,000. Les bénéfices sont repartis entre les actionnaires et les assurés.

Références à la Nouvelle-Orléans: Maunsel White & Co, Leverich & Co, Martin & [illegible], Bell & Stebbins, W. H. Dudley, E. J Hart & Co, Samuel Bell, caissier de la Banque du Canal, J. Coming & Co, Geo. Foster & Co, Paradise, Lawrason & Co, R. C. Cammack, Aaron Cohen, N. H. [illegible], Bernard [illegible].
JAMES H. SUYDAM, Agent. 13 nov

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE NASHVILLE.
Capital $300,000 payé. Surplus de 200,000 en réserve.
JAMES WALKER, *Secrétaire*. JAMES A. PORTER, *Président*.

ASSURANCES contre l'incendie, les risques de Mer et Rivières, &c., faites au plus bas prix, et toutes pertes réglées et payées avec promptitude au Bureau de l'Agence, No 23, rue du Camp. 24 mars—1an W. B. PARTER, agent

P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, annonce à Messieurs les maîtres de salle de billard de la ville et de la campagne qu'il a toujours en dépôt dans son magasin un très grand assortiment de drap de billard, qu'il vend aujourd'hui avec une grande réduction de prix; on trouve également dans son magasin tous les articles en usage dans les dites salles de billard et à des prix très réduits. 4 fév

Vin Rouge en Barriques.
100 barriques vin rouge vieux St Julien Médoc
30 do do do Haut-Talence,
10 do do do Chateau Laffitte,
10 do do do Chat. Margaux,
30 do do do St Estèphe Med,
10 do do ordinaire Montferrand
A vendre par DUBUCH FRÈRES, 15 fév 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

Vin Rouge en Demi-barriques.
20 demi-barriques vin rouge Château-Margaux, vieux, de 30 gallons chaque,
20 do do Haut Talence, do,
20 do do St-Julien Médoc do,
20 do do St Estèphe, do, do,
A vendre par DUBUCH FRÈRES, 15 fév 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

Vin Rouge en Caisses.
100 caisses vin rouge St Julien Médoc,
100 do do St Estèphe Médoc,
100 do do Chateau Margaux,
100 do do Chateau Larose,
100 do do Chateau Laffitte.
A vendre par DUBUCH FRÈRES, 15 fév 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

FROMAGES—30 caisses fromages Tête de Maure, à vendre par DUBUCH FRÈRES, 15 fév 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

Vin Blanc en Demi-barriques.
50 1/2 barriques vin blanc Ht-Sauterne vieux
50 do do Ht Barsac, do
25 do do Sauterne ordinaire
25 do do Barsac do,
A vendre par DUBUCH FRÈRES, 15 fév 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

EN débarquement des navires Arendal, Delia Chapin et Henriette, de Bordeaux, et du Statesman, du Havre:
40 barriques vins pour familles, St-Julien et Pauillac
10 barriques vin vieux médoc Pépin, d'Escurac et chateau Citran;
10 quarts pipes vieux Cognac, 1815, de Sel. Richard;
30 barils vin blanc Sauterne 1847.
35 caisses grand vin château Latour 1835;
50 caisses vin pape Clément, la Mission 1841;
25 caisses de 100 1/2 boîtes sardines, de Joseph Peneau, de Nantes;
30 caisses fruits assortis au jus, do do;
15 caisses fraises au jus, do do;
10 caisses champignons et ceps à l'huile, do do;
5 caisses petits pois et pâtés truffés, do do;
2 caisses truffes du Périgord, do do;
150 paniers de 12 et 24 demi bouteilles champagne Sillery mousseux de la marque bien connue Cordon Rouge, de Lanson père et fils, de Rheims.
30 caisses vin Rouge de Bourgogne, Chambertin et Clos de Vougeot, en quarts et pintes, à vendre par LOREILHE & Co, 4 fév encoignure Royale et Douane.

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment de plusieurs marques très recherchées toujours à vendre par Fco. PUIG Y PUIG, 8 fév 98, rue Commune.

TABAC EN FEUILLES DE LA HAVANE—107 balles en débarquement du brick Titi, véritable Vuelta de Abajo, à vendre par Fco. PUIG Y PUIG, 8 fév 98, rue Commune.

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment toujours en main, à vendre par J N RICULFI & CO, 8 fév 17, rue de la Commune.

CIGARES Principes de la marque du steamboat, à vendre par J N RICULFI & CO, 8 fév 17, rue de la Commune.

REÇU par les navires Hansa, Presto, Spartacus, venant de Bordeaux, 200 barriques vin rouge différentes marques, à vendre par P. LONGIS, 4 fév 47, rue Vieille Levée.

VINS en caisses—150 caisses vin de Château Lafitte et Margaux, 150 do Haut Sauterne 1841, 25 do Cantenac, 30 do Pauillac, 15 do St-Julien 1841, 500 caisses vin ordinaire, à vendre par P. LONGIS, 25 fév 47, rue Vieille Levée.

VINS FINS en barriques—3 barriques vin St Julien 1841, 10 do St-Emillion vieux, 10 do Chateau Margaux 1844, à vendre par P. LONGIS, 25 fév 47, rue Vieille Levée.

VIN de Porto—100 barils vin doux de Porto, de la marque F Duarte, 100 barriques vin rouge de Benicarlo, 60 barils vin blanc de [illegible], à vendre par P. LONGIS, 25 fév 47, rue Vieille Levée.

EN débarquement de la Louisa, de Bordeaux—50 barriques vins pour famille, à vendre par P. LONGIS, 25 fév 47, Vieille Levée.

HUILE d'olives—300 paniers en 1/2 andes et 1/2 bouteilles, à vendre par P. LONGIS, 25 fév 47, Vieille Levée.

RHUM de la Jamaïque—1 ponchon, à vendre par P. LONGIS, 25 fév 47, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Delia Chapin, de Bordeaux, 100 caisses vin rouge, St-Julien; 24 do Margaux; 24 do do Branne Mouton; 25 do do Gruau Larose; 25 do vin blanc Haut Sauterne; 28 barriques vin rouge Rauzan; 12 balles bouchons, diverses qualités, à vendre par V. & E. MAIGNAN, 4 fév 35 & 37, rue St Louis.

UNE belle occasion—Toiles françaises pour draps et pour chemises au prix coûtant, pour liquidation chez E VALMONT & Co, Rue du Canal, No 50, près l'allée de la Bourse. 6 fév

SAUCISSONS DE LYON—10 barils en débarquement du navire Humboldt, du Havre, à vendre par NUMA LACOUTE, 142, rue Royale.

A VENDRE à livrer par le navire [illegible], attendu du Havre: [illegible] Par NUMA LACOUTE, 142, rue Royale.

REÇU par le navire [illegible] de Bordeaux [illegible]

[illegible]

J. N. RICULFI & Co. MARCHANDS COMMISSIONNAIRES et importateurs De Cigares de la Havane, Café et Sucre, No 17, rue Commune.

[illegible] **No 20,** NOUVELLE ORLÉANS, Importeurs directe de marchandises françaises. 22juin

E. TATOUT & Co., *Importeurs de marchandises de variété, françaises, anglaises, allemandes et du pays.* ANCIENNE MAISON TATOUT FRÈRES, No. 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse. 6 oct

G. W. DUNBAR, *MAGASIN DE CHAUSSURES,* EN GROS, **No. 30, Rue de la Douane.** Nouvelle-Orléans.
PAUL JUGE FILS. C. FAMY.

PAUL JUGE Fils & Co. Importeurs de Vins, Eaux-de-vie, Huile d'olive, &c, *Et Marchands Commissionnaires,* 21 fév 27, rue St Louis.

G. W. DUNBAR, MARCHAND EN GROS DE BOTTES ET DE SOULIERS, No. 30, RUE DE LA DOUANE. NOUVELLE ORLÉANS. Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en vente sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures.

LYCÉE DE LA 3ème MUNICIPALITÉ. LES cours du lycée commenceront VENDREDI 21 courant, à 7 heures P. M. Le célèbre DOCTEUR MITCHELL de Cincinnati qui doit faire 10 lectures sur l'astronomie, commencera ce jour. Il sera suivi par d'autres professeurs de talents qui feront des cours dans les différentes branches des sciences, pendant l'hiver, afin que ce lycée [illegible]. Les prix d'abonnement aux cours qui doit se composer d'environ 40 séances sont:
Billets pour un cavalier et deux dames, $5 00
do do pour une personne, 3
Entrée pour une seule séance, 50c.
On peut se procurer des billets d'entrée en s'adressant à l'honorable J. Baldwin ou à l'un des membres soussignés du comité, ou au bibliothécaire du lycée. Les billets d'entrée pour une séance peuvent s'obtenir à la porte.
N. E. JENNINGS, EDWARD McPHERSON, EDWARD RAWLE, Comité de la bibliothèque et du Lycée.

COGNAC—1 1/4 pipes J Erard, 13 1/4 1/4 A de Mondore, 1 1/2, 25 1/4 John Durand & Co La Rochelle, 2 1/2 7 1/4 J J Durand, en débarquement du navire Henriette, de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS, No 31, Vieille Levée. 11 fév

VINS—60 barriques Monferrand, 60 do Margaux Médoc, 20 caisses Margaux Médoc, en débarquement des navires Henriette et Delia Chapin, venant de Bordeaux, à vendre par J & J TARDOS, No 31 Vieille Levée. 11 fév

COGNAC—1 1/4 J. Erard, 13 1/2 et 12 1/4 A de Mondore, cognac 1840, 1 1/2 et 2 1/4 John Durand & Co La Rochelle, 1 1/4 et 1 1/4 J Durand cognac, en débarquement du navire Henriette, venant de Bordeaux, à vendre par J & J TARDOS, No 31, Vieille Levée. 4 fév

A VENDRE en débarquement du navire Herald de Glasgow—9 puncheons vieux whisky, qualité supérieure, à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & Co, No 35 rue Natchez. 30 jan

A VENDRE—600 caisses vin rouge en débarquement du navire Orlando, de Bordeaux. S'adresser à PIERRE POUTZ, 93 rue de la Douane. 8 fév

EN MAGASIN—18 1/2 pipes vieux cognac 1re preuve, marque J. Goreau, véritable cognac, 10 1/2 do do do 3me preuve do do, 10 1/4 et 1/8 barriques do 1re preuve marque Le Coq, do do. 20 futailles 1/2 pipes et 1/4 de pipes eau-de-vie différentes marques bon ordinaire. 13 fév N. DUDOUYT, 13 Toulouse.

EN MAGASIN—500 caisses véritable absinthe épicée Ed. Pernod Belle Etiquette, 100 do do do Z. Lecoultre, 50 do Kirshenwasser do do, 200 do Absinthe Pouvegrol et Bruneton, 100 do Liqueur do différentes marques, 150 do vin blanc Haut Sauterne, 150 do prunes à l'eau-de-vie, 13 fév N. DUDOUYT, 13 Toulouse.

EN débarquement du navire Humboldt, venant du Havre, 100 caisses absinthe, marque Yerers & Lecoultre; 50 do do de Ed. Pernod; 25 do do Aug Lecha; 3 tonneaux fromage Gruyères véritable, à vendre par J N CURIEN, 6 fév rue Douane, No 32.

Université de la Louisiane.—Département Académique. *Encoignure Commune et Philippe.* Professeurs pour la session de 1849-50. Latin et grec, Geo. C. Anthon A. M principal. Mathématiques et anglais, C. W. Hearn. Classiques et anglais, W. C. Duncan A. M. Langue et littérature française, Marc Roux. Les prix varient de $4 à $10 par mois. Il y a une classe pour les enfants au-dessous de 6 ans. GEO. C. ANTHON A. M. principal. 20 oct—6m

Liquidation, vente au prix coûtant. NOTRE maison étant actuellement en liquidation et devant fermer notre magasin de détail No 50, rue du Canal, nous offrirons en vente au prix coûtant original tous les articles composant notre stock. Nous engageons donc toutes les personnes ayant besoin de nos articles et même les marchands à venir visiter notre assortiment avant de faire leurs achats autre part. Nous avons aussi un assortiment de marchandises de printemps que nous vendrons au prix coûtant réel, sans réserve, nos prix seront fixés et au comptant seulement. E VALMONT & Co, No 50 rue du Canal, 5 fév près l'encoignure de l'allée de la Bourse

CORNICHONS DU NORD—150 caisses cornichons assortis, en jarres d'un demi gallon, quarts et pintes, de la marque bien connue E H Van Ben[illegible], de New-York, à vendre par O VALETON & Co, 2 fév 25, rue Tchoupitoulas

FER en feuilles et pour cercles en débarquement de la barque Helen de Liverpool—200 colis fer en feuilles Nos 9 à 18, 80 do do pour cercles 3/4 à 2 pouces. En magasin—500 tonneaux fer en barre plat et carré—50 tonneaux fer à bouilloire de Pennsylvanie, à vendre par PREISTLEY & BEIN, 6 fév 90 et 91, rue du Camp.

MIEL—18 barriques et barils miel de la Havane, en débarquement du brick P Soule, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 4 fév 26, Vieille-Levée.

CIRE D'ABEILLES—4 balles cire blanche d'Abeilles, de la Havane, à vendre par FDO DE FUENTES & CO., 29 janv 22, Vieille Levée.

CHANGE SUR BORDEAUX—A vendre par DOMINIQUE LANATA. 19 fév 9 et 11, rue Jefferson

HOCHHEIMER—50 caisses vieux vin 1825 et 1834, à vendre par A CARRIERE, 6 fév 25 Vieille Levée

TABAC DE LA HAVANE.—Venant d'arriver par le brick Titi, de la Havane: 90 balles tabac en feuilles, à vendre par FDO DE FUENTES & CO., 26 janv 22, Vieille Levée.

CHARBON pulvérisé pour distillateurs—10 boucauts en débarquement de la barque Nashua, de Philadelphie, à vendre par B. VALLS, 26 fév 37, rue Commune

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—204 caisses, en débarquement des navires Anna Rich, Josephine et Cardinal Reed, à vendre par G. W. DUNBAR, 22 fév 30, rue de la Douane.

PIERRES A FILTRER—80, à vendre par B VALLS, 26 fév 37, Commune

VANILLE—60 barils a vendre par B VALLS, 26 fév 37, Commune

A. LANUSSE & Co. MARCHANDS DE CHARBONS. ONT constamment en mains un approvisionnement de charbon de English Cannel, Pittsburg et Anthracite. Leurs dépôts sont situés au haut de la Bourse, entre Conti et St Louis, et leur dépôt, rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon. [illegible]

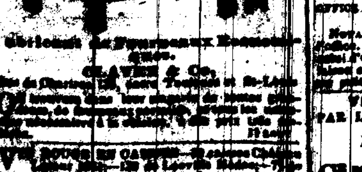

[illegible]

Vente de propriétés de grande valeur situées dans la Première Municipalité, par ordre des commissaires de la caisse d'amortissement générale.

PAR BONNEVAL & BENIT, Bureau, 54, rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan le lundi [illegible] mars prochain, à midi, à la Bourse St-Louis, en vertu d'une résolution adoptée par les commissaires de la Caisse d'Amortissement Générale, en date du 28 de février 1850, les propriétés de valeur ci-après décrites, savoir:

1o—TROIS LOTS DE TERRE, ensemble les magasins en briques à 3 étages qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Levée, Douane, Clinton et Bienville et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No 1 mesure 24 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue de la Levée, 24 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Clinton, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue de la Douane, et 83 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le sépare du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 24 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Levée, 24 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Clinton, sur une profondeur de 83 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le sépare du lot No 1, et 80 pieds 2 pouces et 4 lignes sur [illegible]

[illegible] de face à la rue Clinton, sur une profondeur de [illegible] sur la ligne vers la rue Bienville.

2o—DEUX LOTS DE TERRE ensemble les magasins en briques à 3 étages qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par le Chemin Public, les rues Gallatin, Hôpital et Quartier et ayant les dimensions suivantes:

Le lot No 1 mesure 26 pieds 10 pouces et 4 lignes de face au Chemin Public, 26 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne du fond, 50 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Hôpital et 43 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue du Quartier.

Le lot No 2 mesure 26 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de 50 pieds 5 pouces entre lignes parallèles.

3o—TROIS LOTS DE TERRE ensemble les magasins en briques à 3 étages qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par le Chemin Public, Ursulines, Gallatin et Hôpital, et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No 1 mesure 25 pieds 11 pouces et 2 lignes de face au Chemin Public, 25 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de 76 pieds 1 pouce et 1 ligne sur la ligne vers la rue de l'Hôpital et 75 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 25 pieds 11 pouces 2 lignes de face au Chemin Public, 25 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de 75 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 1 et 75 pieds 3 pouces et 3 lignes sur le lot No 3.

Le lot No. 3 mesure 25 pieds 11 pouces et 2 lignes de face au chemin public, 25 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de 75 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 2, et 74 pieds 10 pouces et 5 lignes vers la rue des Ursulines.

4o—UN LOT de terre ensemble le magasin en briques qui s'y trouve, formant l'encoignure Est des rues Ursulines et Gallatin, [illegible]

Le tout conformément aux plans faits par Louis H. Pilié, architecte.

CONDITIONS. Un tiers comptant, un tiers à un an, un tiers à deux ans de crédit, en billets portant 8 p. cent d'intérêt et hypothéqués jusqu'à parfait paiement, [illegible]

Les actes de vente pardevant Lucien Hermann, notaire public aux frais des acquéreurs.

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire

Michel Albert Fabre vs George Connery.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 1176—En vertu d'un writ spécial de vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 2 de mars 1850, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Un lot de terre situé dans la Municipalité No Un de cette ville de la Nouvelle-Orléans, rue Bourgogne, entre celles Dumaine et St-Philippe, mesurant 41 pieds de face à la dite rue Bourgogne, sur une profondeur de 147 pieds, mais à la profondeur de 93 pieds de la dite rue Bourgogne, le dit lot de terre a une largeur de 30 pieds; et un autre lot de terre formant un angle droit avec le [illegible]

Ensemble avec la maison de résidence et les bâtisses dans le fond et toutes les améliorations qui en dépendent, [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 16 fév

Michel Albert Fabre vs George Connery.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 1176—En vertu d'un writ spécial de vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 2 mars 1850, à midi, dans la Rotonde de la Bourse St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

DOUZE LOTS DE TERRE situés en cette paroisse, au faubourg Washington, [illegible]

Conditions—Comptant.

JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 26 fév

Goélette NILE, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR MORPHY & NEVIUS.

SAMEDI, 2 mars, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, La goélette fine voilière NILE, du port d'environ 200 barils sous le pont, doublée en cuivre et construite à Kennebunck, Maine. Elle est amarrée de l'autre bord du fleuve, vis à vis la rue Canal, où l'on peut la visiter. 26 fév

Vente renvoyée du STEAMSHIP FANNY.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

LUNDI, 11 mars 1850, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, sans réserve:

Le beau Steamship FANNY, jaugeant 300 tonneaux et pouvant porter environ 300 tonneaux; mesurant 148 pieds de longueur sur le pont, par 25 pieds de large et 11 pieds de cale; ayant deux machines à haute pression, cylindre de 30 pouces, 8 pieds de balancier, deux bouilloires de 32 pouces, et peut recevoir 3000 barils de charbon, sa cabine a 16 chambres, deux chaloupes en fer de France. Ce bateau est parfaitement approvisionné de cordages, voiles, chaînes, cables, ancres, pompe, patentes, etc, et tient parfaitement la mer. Ledit Steamship est amarré de l'autre bord du fleuve où on peut le voir. L'inventaire peut être examiné à bord ou au bureau des encanteurs, No 10, Bank's Arcade.

Conditions: moitié comptant, balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

Actes de vente pardevant J. R. Beard, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 fév

Vin Blanc en Caisses.
100 caisses vin blanc Haut-Sauterne,
50 do do Haut Barsac,
50 do do 1/2 bouteilles Ht-Sauterne.
A vendre par DUBUCH FRÈRES, 15 fév 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

VIN DE MARSEILLE première qualité—150 barriques venant d'arriver et à vendre par PAUL JUGE FILS & CO, 22 fév—15f 27, St-Louis

SUCRE DE LA HAVANE—30 caisses jaune, en débarquement du brick Salvador, à vendre par B. VALLS, 22 fév 37, Commune

CIGARES—20,000 Cilindrados des Hermanas, en débarquement du brick Salvador, à vendre par B VALLS, 23 fév 37, Commune

GRAINE pour oiseaux à vendre par B. VALLS, 22 fév 37 rue de la Commune

CACAO de Guayaquil et de Para, à vendre en magasin par B VALLS, 22 fév 37, rue de la Commune

5,000 SANGSUES—Reçues par le navire Quatre Sœurs, venant de Marseille, à vendre en gros et en détail, à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, No 38, et Carondelet No 9, aux prix les plus modérés. J. P. SOUBIRAN 8 sept

GRAND ASSORTIMENT DE SANGSUES HONGROISES ET MAROCAINES—Arrivé récemment du Havre, par l'Austerlitz, et à vendre chez M. Provost, rue Bourbon, No 222, entre Dumaine et Ste-Anne. 3 janv—3m

NOUVEAU SYSTÈME DE VIDANGES A LA POMPE, AVEC DÉSINFECTION. THIMASILLE, Entrepreneurs, OFFICE PASSAGE DE LA BOURSE, No. 9, ENTRE ST-LOUIS ET CONTI.

Nota—Voir l'appareil de Fosses inodores à Londres. Il ne faut pas confondre son système avec celui d'une entreprise qui [illegible] 16 sept

Vidanges Atmosphériques PAR LA POMPE PNEUMATIQUE, A LA VAPEUR. F. DATTIER & E. CLAUDE. [illegible]

[illegible]

Conditions au moment de la vente. [illegible] 20 fév

Grande vente de biens-fonds pour effectuer un partage.

PAR J. A. BEARD, Encanteur. [illegible]

Sucrerie et esclaves de valeur à vendre à l'encan.

PAR N. VIGNIÉ, MORPHY & NEVIUS, Encanteurs.

SAMEDI 2 mars, à midi, il sera vendu à l'encan, dans la Rotonde de la Bourse St Louis, entre les rues Chartres et Royale et pour cause de société:

Une sucrerie de valeur située sur le fleuve Mississipi, dans la paroisse Jefferson, à environ une lieue au dessus de la ville de Carrollton, sur le même côté du fleuve et comprenant ce qui suit:

1o—Un certain lot de terre mesurant neuf arpents face au fleuve et s'étendant jusqu'à environ sept milles dans la profondeur, plus ou moins, jusqu'au Lac de Pontchartrain, borné sur la ligne supérieure par la plantation de M. Charles Fortier et sur la ligne inférieure par des terres appartenant à M. John Slidell.

2o—Une autre étendue de terre mesurant quatre arpents face au fleuve, s'étendant également jusqu'au Lac Pontchartrain, borné du côté supérieur par les terres de M. John Slidell et du côté inférieur par la plantation de M. J. B. Le Breton, ensemble avec les améliorations. Un bel assortiment d'animaux, se composant de 29 mulets, 6 chevaux, et environ 20 bêtes à corne, &c.

3o.—355 actions du fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

4o—Le bail jusqu'au 1er janvier 1856 de deux arpents de terre face au fleuve, s'étendant aussi jusqu'au Lac Pontchartrain, appartenant à M. John Slidell et devant les deux terres ci-dessus décrites sans le privilège de la coupe du bois et les taxes devant être payées par l'acheteur. Le dit bail est à raison de $350 par an.

Cette plantation est en très bon ordre, bien desséchée et parfaitement boisée. Il y a environ 340 arpents de cannes, comme suit: 180 arpents de plants dont 100 déjà plantés et 160 en souches. La plantation des cannes sera terminée vers la fin de février. La terre est cultivée, jusqu'à 30 arpents de profondeur et peut être défrichée et cultivée jusqu'à 32 arpents. Le côteau de la Métairie est couvert de magnifiques magnolias et traverse la plantation dans toute sa largeur à environ deux milles du fleuve. Le terrain est très élevé, la rive du fleuve étant parfaitement régulière, pourvue d'une petite levée de 3 pieds de haut. [illegible]

Aussi la maison de maître ayant un magnifique jardin et les esclaves ci-dessus décrits:

Sarah	âgée d'environ	[illegible]	ans,
Adam,	do	38	do
William	do	26	do
Anthony,	do	[illegible]	do
et son enfant Joseph	do	2	do
Caleb Hill,	do	26	do
Patsey,	do	19	do
Bill,	do	24	do
John Troy,	do	[illegible]	do
Monday,	do	30	do
Sancho,	do	34	do
James Cole,	do	27	do
Mary Adams,	do	[illegible]	do
Harry,	do	17	do
George Grant,	do	[illegible]	do
Mary,	do	[illegible]	do
John	do	29	do
Poussinne,	do	44	do
Lazette,	do	54	do
Henry,	do	24	do
Spencer Allen,	do	29	do
William Camper,	do	30	do
Antoine,	do	41	do
Green,	do	[illegible]	do
Tony,	do	[illegible]	do
Pierre,	do	[illegible]	do
Robert (forgeron)	do	47	do
Jerry Hawkins tonnelier	do	32	do
Anthony Digges,	do	33	do
Jim, fils d'Anthony Digges	do	10	do
Averich, charretier	do	[illegible]	do
Pansnon,	do	19	do
Hamilton,	do	22	do
Thomas Keys,	do	25	do
Jim,	do	23	do

Conditions—Vingt mille piastres payables comptant et l'acheteur assumera le paiement des hypothèques suivantes:

1o—A J. S. Dufossat $2,000 dues le 1er mars 1850.

2o—A do [illegible] dues le [illegible] mai 1850.

3o—Aux enfants mineurs de B. N. Fortier $12,000 payables à leur majorité, avec intérêts à cinq pour cent par an, payables annuellement. Les dits enfants sont au nombre de trois, âgés d'environ treize, quinze et dix-sept ans.

4o—A la Banque des Citoyens de la Louisiane $12,432, et fournira son billet sur acte pour cette somme, payable au 1er janvier 1851, et renouvelable conformément à la charte de la dite banque moyennant un paiement annuel de $336 avec l'intérêt à 6% pour cent sur la balance. Aussi une hypothèque pour garantir les 355 actions du fonds de la dite institution.

La balance à un, deux et trois ans de crédit en billets garantis par hypothèque, et portant intérêt à huit pour cent par an, à dater de l'échéance, en cas de non paiement. Les billets seront divisés en coupons à la satisfaction des vendeurs.

Les personnes désireuses d'acheter sont invitées à visiter l'habitation et à juger par elles-mêmes, ou s'adresser à MM. Leverich & Co, No 21, rue de la Vieille Levée, ou à l'un des encanteurs.

Acte de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 fév

Succession de feu Dominique Seghers.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 3,01—En vertu d'un décret rendu le 16 signé le 21 janvier 1850, et à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 15 de mars 1850, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Cinq lots de terre, avec les bâtisses qui se trouvent dessus, situés rue de la Levée, entre celles Toulouse et St Louis, désignés sous les numéros 72, 73, 74, 75 et 76, et ayant (mesure américaine) les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No 72 mesure 20 pieds 9 1/2 pouces de face à la rue de la Levée, sur 148 pieds 8 pouces sur la ligne limitrophe au lot No 73, et 76 pieds sur l'autre ligne du côté de la rue St-Louis, de là, ouvrant à angles droits 5 pieds 4 pouces et 2 lignes, le dit lot a une seconde profondeur de 74 pieds 10 4/8 pouces et mesure dans le fond 25 pieds 5 1/2 pouces.

Le lot No 73 mesure 19 pieds 9 1/2 pouces de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 148 pieds 8 pouces et mesure sur la ligne du fond 19 pieds 10 1/2 pouces.

Le lot No 74 mesure 19 pieds 9 1/2 pouces de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 148 pieds 8 pouces et mesure sur la ligne du fond 19 pieds 6 pouces.

Le lot No 75 mesure 19 pieds 5 pouces de face à la rue de la Levée, sur 148 pieds 8 pouces sur la ligne limitrophe au lot No 74, et 97 pieds 1 pouce du côté du lot No 76; de là le dit lot ouvre à angles droits 5 pouces 2 1/2 lignes, a une seconde profondeur de 51 pieds 7 pouces et mesure sur la ligne du fond 24 pieds 6 pouces.

Le lot No 76, de forme irrégulière mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue de la Levée, sur 97 pieds 1 pouce de profondeur, du côté du lot No 75, et 62 pieds 2 1/2 pouces du côté de la rue Toulouse, d'où le dit lot formant à angles droits, 26 pieds 10 1/2 pouces, a une seconde profondeur entre lignes divergentes, de 34 pieds 10 1/2 pouces sur la ligne limitrophe au lot No 75.

Le tout avec les bâtisses qui existent dessus, consistant pour le lot No 76, en une maison en briques à trois étages, et pour chacun des quatre autres lots, en une grande bâtisse en briques à trois étages sur la façade, et une semblable grande bâtisse en briques à trois étages, dans le fond, séparée de celle de la façade par une cour.

Le tout suivant le plan qui sera exhibé au moment de la vente.

Ensemble avec la dite propriété seront vendues 1,480 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Il est à observer que, par acte au rapport de Charles Boudousquié, notaire public, en date du 22 octobre 1849, le bond primitif a été cancelé, cinq nouveaux bonds ont été souscrits et l'hypothèque primitive et les actions ont été réparties sur les cinq magasins.

Conditions—Pour les cinq lots et les actions, à savoir: l'acquéreur du lot No. 72, avec 310 actions qui reposent dessus, assumera le paiement du bond de $11,470, dû le 1er mai 1850, en faveur de la Banque des Citoyens, (mais renouvelable conformément à la charte de la dite institution); et la balance du prix d'adjudication (s'il y en avait), un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

Chacun des acquéreurs des magasins Nos. 73, 74 et 75, avec les actions respectives qui reposent dessus, (300 actions sur chaque lot) assumera le paiement des bonds respectifs de $10,730 pour chaque magasin, en faveur de la Banque des Citoyens, dû également le 1er mai 1850, mais renouvelables conformément à la charte de la dite institution et la balance du prix d'adjudication, (s'il y en avait) un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Enfin l'acquéreur du lot No. 76, (avec les 300 actions qui reposent dessus), assumera le paiement du bond de $11,100 en faveur de la Banque des Citoyens, dû également le 1er mai 1850, mais renouvelable conformément à la charte de la dite institution, et la balance du prix d'adjudication (s'il y en avait) un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Les sus-dits cinq bonds devant être assumés par chaque acquéreur, ainsi qu'il est dit plus haut, sont payables le 1er jour de mai 1850 fixe, et les actions respectives demeureront hypothéquées à la dite Banque pour sécurité ultérieure.

Les actes de vente seront passés pardevant [illegible]

[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

[illegible]

Vente de Liquidation.

PAR FLORANCE & TAYLOR, Bureau No. 81, rue Gravier.

VENDREDI 1er mars à 10 heures, il sera vendu au magasin de H. A. Moreau & Co, 68 rue des Magasins:

100 colis thé impérial, qualité supérieure en boites de 6, 8, 10 et 13, et des marques de Gun powder, Y. Hyson, Hyson, [illegible] &c. et autres marques en faveur.
10 demi-pipes eau-de-vie de cognac,
50 barils Malaga doux et sec,
15 caisses crème de tartre,
6 pipes cidre,
40 barils et barriques vinaigre,
475 barils [illegible] assortis,
13 caisses morue,
11 barils [illegible], &c.

AUSSI—Le bail du dit magasin, courant jusqu'au 1er octobre prochain, à moins que le dit bail n'ait été cédé à l'amiable.

Conditions comptant. 27 fév

Contenu d'un magasin de modiste à l'encan.

PAR VINCENT & Co. J. Eugène [illegible], Encanteur.

VENDREDI 1er mars à 10 heures, il sera vendu au No 93 1/2, rue du Camp, le stock complet du dit magasin, se composant de coiffures, chapeaux, dentelles, rubans, &c., &c., et une variété d'articles de fond. 27 fév

VENTES A L'ENCAN

Bonne domestique.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

SAMEDI, 2 mars 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis, REBECCA dite BECHY, mulâtresse parlant anglais et français, âgée d'environ 38 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse, et son enfant, mulâtresse âgée d'environ 15 mois.

LOTTY, négresse âgée d'environ 22 ans, blanchisseuse.

DOLLY, négritte âgée d'environ 9 ans, bonne gardienne d'enfant, parlant français et anglais très bon petit sujet. Les dits esclaves sont parfaitement garantis des vices et maladies prévus par les lois.

Conditions comptant. 1 mars—2

Esclaves de choix pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 2 mars 1850, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis:

La négresse Anne, âgée d'environ 25 ans, avec sa fille Mary, d'environ 4 ans, Anne est bonne blanchisseuse et domestique.

La négresse Dicy, d'environ 43 ans, excellente cuisinière, très bonne blanchisseuse et repasseuse et domestique.

Félix, fils de Dicy, nègre créole, d'environ 11 ans, domestique très intelligent.

Elyza, créole, fille de Dicy, âgée d'environ 15 ans, bonne domestique et gardienne d'enfans.

Henriette, d'environ 25 ans, avec ses deux enfans, William de 3 ans, et un autre enfant de 8 mois; Henriette est bonne blanchisseuse et repasseuse, bonne cuisinière et domestique.

Ces esclaves sont garantis sous tous les rapports et ne sont vendus que parce que le propriétaire part pour France.

Conditions—Comptant.—Actes de vente par devant F. Percy, notaire public. 1 mars

PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu, le samedi 2 mars 1850, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis:

Le nègre créole, Raphaël, d'environ 41 ans, habitué aux travaux des presses à coton et à peser le coton; garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Ce nègre donne $5 par semaine à son maître.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à 4 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque. 1 mars

Vente par Catalogue de Marchandises sèches.

PAR F. H. PETITPAIN.

LUNDI, 4 mars 1850, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No 8 rue du Canal, 100 colis et lots de marchandises de saison, consistant en toiles à draps et à chemises, coutil fil à pantalons, fil d'épreuves, brins, ombrelles en soie, jaconats et organdis imprimés, ginghams, batiste d'Ecosse et jaconats français, dentelles, fil, cols brodés, drap d'été, gants, bas, foulards, indiennes, barèges, cotons blancs et écrus, coutils, denims, etc.

Conditions libérales à la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente.

Les personnes qui désirent envoyer des marchandises pour cette vente devront le faire samedi 2 mars courant, avant 5 heures de l'après-midi. 1er mars

Terrains à la Course et au faubourg Washington, à l'encan, sans réserve.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, Bureau rue Toulouse No 59.

SAMEDI 2 de mars, à midi, à la Bourse St Louis, il sera vendu 18 beaux terrains, 12 terrains sont renfermés par les rues St Jean Baptiste, Girod, St Ferdinand et la propriété de la Presse à coton ayant 170 pieds de profondeur, et 6 terrains à la Course, près des casernes, renfermés par les rues Delery, [illegible] et Moreau et [illegible] du fleuve le tout d'après les plans à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, balance à 6 et 12 mois, en billets portant hypothèque sur la propriété vendue.

Les actes de vente par Joseph Cuvillier, notaire public aux frais des acquéreurs. 1 mars

Famille de valeur de la Louisiane.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

MERCREDI 6 mars 1850, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, à l'encan, les esclaves suivants, élevés dans la paroisse de Plaquemines:

SAM, âgé de 45 ans, bon homme.

SOPHIE, âgée de [illegible] ans, femme de Sam, bonne blanchisseuse et repasseuse.

ELLICK, âgé de 7 ans, parlant anglais et français, intelligent.

ASIA, âgée de 3 ans, parlant anglais et français, intelligent.

Les esclaves ci-dessus seront vendus ensemble, ainsi que leurs filles

MARIA, griffonne, de 15 ans, domestique de maison, gardienne d'enfants, sachant blanchir et repasser le linge d'enfants.

SALLY, âgée de 12 ans, gardienne d'enfants et domestique de maison, parlant anglais et français.

Les esclaves ci-dessus sont pleinement garantis et bons domestiques de maison.

Conditions—Comptant.

Actes de vente par devant J. R. Beard, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 fév

Marché Mexicain.

MARCHANDISES pour le marché mexicain ayant droit au draw-back.
20 caisses coton en bobines de toutes numéros.
30 do fil en bobines, 100 et 200 yardes.
200 grosses boutons en nacre, à vendre à bas prix pour du comptant.
LOVE & HOGG, 4jt—3m Magasin de Quincaillerie, 106, Poydras

LE soussigné ayant toujours dans les magasins d'entrepôts, les différentes marques d'eau-de-vie comme suit: Castillon Jeune, 1815 et 1825, Bisquet, Vricoche & Co., 1842 & 1844, Otard, Dupuy & Co., 1842 & 1844, celebrated brandy wine, offre à vendre à prix très modéré. A. CARRIERE, 4 fév 25, rue de la Vieille-Levée.

EN MAGASIN—100 barriques vin rouge St Julien, bon ordinaire, 50 barriques vin rouge St-Julien au dessus de bon ordinaire pour familles, 50 do do do vin St Julien et Château Margaux, 25 do do do Bergasse, 100 barils vin blanc vieux Haut Sauterne No 1. 13 fév N. DUDOUYT, 13 Toulouse.

F. A. GONZALES, *Magasin de Fourage, encoignure Enghien et Casacalvo.*

FOIN, maïs, avoine, son, à vendre au plus bas prix du marché. 3 nov—3m

VIN BLANC très supérieur—25 barils Haut-Sauterne 1840, en magasin et à vendre par A. CARRIERE, 4 fév 25, rue de la Vieille-Levée

EAU DE-VIE COGNAC—10 demi pipes Castillon Jeune 1825, 30 quarts do do do; 30 huitièmes do do do. A. CARRIERE, 4 fév 25, rue de la Vieille-Levée.

VINAIGRE BLANC—50 barils, en débarquement du navire Henriette, venant de Bordeaux, à vendre par A. CARRIERE, 4 fév 25, rue de la Vieille-Levée.

VIEUX VIN MÉDOC—8 barriques Vve Querman, Château Lecrock de Germanville;—17 do Irenquey Lalande;—23 do Millar 1844;—65 do St Estèphe Médoc, en magasin et à vendre par A. CARRIERE, 4 fév 25, Vieille Levée

MARCHANDISES sous les clefs de la Douane: 10 barils amandes douces; 10 do do amères; 30 do eau-de-vie espagnole, 36 degrés; 30 do vin d'Oporto, à vendre par P. CUSACHS, 19 fév Encoignure Condé et St-Philippe.

LA vingt-neuvième livraison du Vicomte de Bragelonne est en vente chez VICTOR [illegible], libraire, 23 fév [illegible], rue de Chartres.

VINS DE [illegible] Muscatel, et autres à vendre par B VALLS, 24 fév 37, Commune.

V[illegible] par le navire [illegible] 200 caisses vin rouge St-Julien, Médoc, [illegible] A vendre par FDO. DE FUENTES & Co., 17 jan 22, Vieille Levée.

VENANT d'arriver par le navire Bengal, de Bordeaux, [illegible] 500 caisses St-Estèphe Médoc, [illegible] A vendre par FDO DE FUENTES & CO., 22 janv 22, Vieille Levée.

REÇU de Tampico par la barque la Maria, 404 peaux sèches, à vendre par FDO DE FUENTES & Co, 17 jv 22, Vieille Levée

CIGARES Principes de la marque du steamboat à vendre par J. N. RICULFI & Co, 29 fév 17, rue de la Commune.

MADAME SPRECH, [illegible]

[illegible]

[illegible] Pointe à la Hache, les vendredis à 10 heures A. M. [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à MAUNSEL WHITE & CO. 4 fév

PAQUEBOT RÉGULIER DE DONALDSONVILLE. Le steamboat GENERAL TAYLOR continuera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Donaldsonville, partira de la Nouvelle-Orléans tous les lundis, mercredis et vendredis, à 9 heures A. M. et de Donaldsonville, tous les mardis, jeudis et samedis, à 6 heures A. M. On prendra du fret et des passagers à des prix réduits. Prix du passage $1. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à W. H. WRIGHT, enc. Natchez et Tchoupitoulas, ou au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue St Louis. 20 déc—1m

POUR BALIZE—Passe du Sud, Port Jackson et tous les ports intermédiaires—Le steamer bon marcheur [illegible], capitaine A. Larose, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les samedis à 10 heures A. M. précises, pour les ports ci-dessus, de la Balize tous les lundis matin, à 8 heures et arrivera en ville le mardi soir.

Pour Pointe à la Hache et toutes les habitations intermédiaires—Le steamer THE VERNON, capitaine James Sharp, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mardi et vendredi, à 10 heures du matin pour les ports ci-dessus, et sera de retour en ville les mercredi et samedi. Ce bateau n'ayant point d'emménagements pour les passagers ne reçoit que du fret. Pour fret seulement, s'adresser au wharf vis-à-vis la rue St-Louis ou à CHS. DE BLANC, 29 nov 14, rue de la Nouvelle Douane. Les propriétaires des dits bateaux ne seront responsables des dettes contractées que sur les ordres signés des capitaines du [illegible] ou du The Vernon.

MALLE DES ETATS-UNIS. *Pour Bayou-Sara, Port Hudson, Bâton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et la Côte.* Le magnifique steamboat PRINCESS, capt. Fairchield, partira régulièrement tous les samedis à 9 heures A. M. et tous les mercredis, à 5 heures P. M., pour les endroits ci-dessus et les ports intermédiaires. Au retour il partira de Bayou Sara tous les lundis et jeudis et arrivera en ville le lendemain. Il y aura le mardi, mercredi, vendredi et samedi un commis sur la Levée qui recevra le fret destiné à ce bateau. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti ou à OAKEY & HAWKINS, 66, rue Gravier, MARTIN GORDON jr, 31 rue Camp. Le Princess arrivera toujours à Bayou-Sara avant le départ des chars. 6 déc

PAQUEBOT DE CHARLESTON ET LA HAVANE. *Malle des Etats-Unis entre Charleston et la Havane par Savannah et Key-West.* Le magnifique steamship ISABEL, capt. Rollins, du port de 1100 tonneaux, a repris ses voyages réguliers entre Charleston à la Havane; il part de la Havane pour Charleston le 8 et le 22 de chaque mois et de Charleston pour la Havane le 1er et le 15.

Prix du Passage.
De la Havane à Charleston $40
De la Havane à Key-West 30

Pour plus amples informations s'adresser à M. C. MORDECAI, à Charleston ou à E. J. HART & CO., 79 rue Tchoupitoulas. Agents à la Havane, DRAKE, BRO'S & CO.

Les passagers partant de la Havane par ce navire peuvent être à Baltimore le cinquième jour en prenant la route de terre, et à New York ou Philadelphie dans le même espace de temps en prenant les steamship jusqu'à ces ports. 11 déc—6m

POUR MARSEILLE—Partant le 10 mars prochain—Le trois mats CEPHALIE, capitaine Betou, venant d'être réparé à neuf, partira positivement ce jour. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à PAUL JUGE FILS & CO, 27 fév 27, rue St-Louis

POUR LE HAVRE—Le navire neuf et fin voilier JNO SPEAR, capt Spear, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et chargeant, partira sous peu. Pour passage, s'adresser au poteau 25, Deuxième Municipalité, ou à H. V. BAXTER, 27 fév 79, rue de la Commune.

POUR BARCELONE—Le navire espagnol AURELIA, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu, pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à P. CUSACHS, 19 fév Encoignure Condé et St Philippe.

POUR BALIZE HONDURAS—La goélette de première classe, G. B. MATHEW, partira sous peu et peut recevoir 150 barils de fret. S'adresser immédiatement à J. Y DE EGAÑA, 1 fév 47 rue Bienville

Pour San Francisco, Californie—Le navire fin voilier ONTARIO, cap. Henry S. Cheever, partira sous peu.—Ce navire est de première classe, bien approvisionné sous tous les rapports et a de beaux emménagements. Pour fret ou passage s'adresser à PARADISE, LAWRASON & Co. 1er fév

POUR SAN FRANCISCO—Le navire fin voilier BRAZIL, capitaine Brewster, ayant la majeure partie de son chargement engagé partira incessamment. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à DE MONTROND & Co Encoignure Canal et Dauphine, ou à ST MARTIN & DURU, Rue Moreau entre Esplanade et Français, à leur atelier de charpenterie. 19 janv

POUR LIVERPOOL—Le navire CLARA WHEELER, ayant les deux tiers de son chargement engagé et chargeant, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à H. V. BAXTER, 22 fév 79, rue de la Commune

POUR MARSEILLE ou GÊNES—Le brick LOUISIANA, capitaine [illegible], est maintenant prêt à recevoir du fret ou des passagers pour les ports ci-dessus. Pour fret de 500 balles coton s'adresser à DOMINIQUE LANATA, 12 fév 9 & 11, rue Jefferson

Avis aux Passagers pour France.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier de 1re classe le STATESMAN, capitaine Levensaler, ayant son chargement engagé, partira incessamment, et peut encore prendre des passagers de chambre et d'entrepont. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, [illegible] H. V. BAXTER, 25 fév 79, rue de la Commune

POUR LE HAVRE—Le beau navire de 1re classe NARRAGANSETT, capitaine [illegible], partira promptement pour le port ci-dessus. Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, ou à PIERRE POUTZ, 8 fév 93, rue de la Douane

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier METOKA, capitaine French, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, a besoin de 300 balles de coton pour le compléter. Pour fret ou passage, s'adresser poteau 17, 3ème Municipalité, ou à B. V. BAXTER, 7 fév 79, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Ne prenant ni grains ni coton.—Le navire fin voilier H. H. BOODY, capt. Alexander, ayant presque tout son chargement engagé et chargeant, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au poteau No 31, 3ème Municipalité, ou à H V. BAXTER, 26 janv 79, rue de la Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier BUENA VISTA, capitaine Mugford, ayant presque tout son chargement engagé et chargeant, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à H V BAXTER, 25 jan 79, rue Commune.

EAUX DE-VIE—10 demi pipes eau-de-vie Otard Dupuy, de 1846, 4e preuve.
10 1/4 pipes eau-de-vie, O. Dupuy, 1846, 4e preuve
5 1/4 do do do 1844, 3e preuve
5 do do do 1840, do.
En débarquement du navire Arendal, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 26 jan 22, rue St-Louis.

VINS DE CHAMPAGNE—10 paniers vin de Champagne, "Mailly" de B. & S. Irroy
30 paniers champagne "Silier" do do
20 do do "Express" do do
100 do do "Flag".
En magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & CO, 15 jv 22, rue St-Louis

CIGARES DE LA HAVANE—En débarquement du brick Adams Gray—30 milliers de cigares de la Havane des meilleures marques, à vendre par LEOPOLD JEANNET & CO, 15 jv 22, rue St-Louis

SERRURES FRANÇAISES—Serrures françaises, numéros assortis, en débarquement du navire Convoy, et à vendre par LEOPOLD JEANNET. 16 déc 22, rue St-Louis.

BAYETAS & CANTONES—18 balles meilleures qualités des manufactures de M. John Edwards & Son, en débarquement du navire Adeline de Liverpool, à vendre par R. D. BLOSSMAN, 16 déc 19, rue Conti

MARCHANDISES mexicaines au drawback—Indiennes anglaises 9/8, mousselines imprimées cachemires, bayetas, flanelles imprimées, ombrelle de Ceylan, batiste en couleur, papier fleurette, à vendre à bas prix et à des conditions raisonnables R. D. BLOSSMAN, 7 jan No 18 rue Conti

BLEUE soluble en pâte; Carmin, liquide, amadou; Huile de laurier épaisse; Poids et balances; Huile d'amande douce, sucre de lait, [illegible] en pâte; Limaille de fer, très pure; Racine et fleur d'arnica. Appareils de Briet, pour eau gazeuse. Bourgeons de peuplier, &c., en [illegible] Statesman, et à vendre par H. [illegible] 19 fév Droguiste, [illegible]

GENIÈVRE DE HOLLANDE. LE soussigné, seul [illegible] marque célèbre [illegible] offre à vendre 50 pipes [illegible] supérieur, en débarquement du brick [illegible] à la convenance des acheteurs [illegible] libérales. JAMES [illegible] 18 nov

VINS—401 barriques Marg[illegible]; 200 caisses Margaux Médoc. En débarquement du navire Delia Chapin, venant de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS, 1 fév 31, Vieille Levée

VIN et Eau-de-vie en débarquement du navire Arendal, de Bordeaux. 112 futailles Eau-de-vie, des marques J. Augustin 4me preuve & M. Vauthier, 1re preuve, en demi, quarts et huitièmes de pipes. 50 barriques Vin rouge de St Emilion, à vendre par RAYMOND CABUZAC, 21 jan 24, Vieille Levée.

SUCRE raffiné—100 colis en pain, en poudre et écrasé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 4 fév 26, Vieille Levée

CIGARES—En débarquement du brick Salvador, de la Havane: 14,000 cigares de la marque célèbre los Palmas, 5,000 do do do do; 3,000 petits cigares. A vendre par J M CABALLERO, 29 fév 22, Vieille-Levée.

[illegible]